

**DÉMARCHE PARTICIPATIVE  
DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE L'AVENUE DES PORTES-ROUGES**



**Restitution des ateliers de concertation publics  
du 22 juin 2019**

Démarche participative  
organisée par la Ville de Neuchâtel  
et réalisée par l'association *En commun*  
en collaboration avec Hüsler & Associés architectes paysagistes

## **L'association *En commun* en quelques mots**

*En commun* est une association à but non lucratif dont l'objectif est de mettre en oeuvre et de promouvoir les principes des biens communs et de gestion commune dans les domaines du territoire, du social, de l'écologie et de l'économie. L'association se donne pour mission de provoquer l'engagement collectif dans la fabrique de l'espace commun.



***En commun,***  
construisons l'espace public de demain!

Association *En commun*  
Chemin des Clos 5  
1020 Renens VD  
contact@encomun.ch  
www.encommun.ch

## Sommaire

Introduction	4
Le cadre du projet	5
Le diagnostic des concepteurs	6
Les contributions des usagers au diagnostic	7
Les recommandations des usagers pour le projet	9
Conclusions	10
Équipe	11
Ville de Neuchâtel	11
Traces	11



## Introduction

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges, l'entité Aménagement urbain de la Ville de Neuchâtel a mandaté l'association En commun pour concevoir et réaliser deux ateliers d'échanges entre les usagers du quartier et les concepteurs mandatés pour le développement du projet.

Le premier objectif de ces ateliers était d'informer la population que l'avenue des Portes-Rouges faisait l'objet d'un projet de réaménagement. Le deuxième était de recueillir des informations des usagers pour contribuer au développement du projet. Finalement, il s'agissait de mettre en perspective les différentes contraintes du projet pour que l'ensemble des usagers puissent bien saisir la nécessité de faire des choix au vu de l'espace à disposition.

Suite à l'invitation de l'ensemble des habitants et commerçants du quartier par courrier personnel, 30 personnes ont pris part à l'un des deux ateliers organisés le samedi 22 juin 2019 sur l'esplanade du centre commercial Migros des Portes-Rouges.

Cet atelier était structuré en 5 étapes:

- une introduction sur le cadre dans lequel s'inscrit le projet ;
- une présentation du diagnostic effectuée par les concepteurs ;
- une visite de l'avenue pour illustrer et permettre aux usagers de réagir et compléter le diagnostic ;
- un exercice de composition de la rue en fonction des contraintes d'usage et de dimensionnement ;
- une réflexion commune sur les différentes propositions.

Ce document restitue les éléments principaux qui ont été échangés par les différents intervenants lors de ces deux ateliers.

## **Le cadre du projet**

Le projet de réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges s'inscrit dans un programme de soutien de la Confédération pour l'amélioration des agglomérations urbaines. Il vise à améliorer simultanément la mobilité et la qualité des espaces publics.

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté en juillet 2018 une demande de crédit pour financer les premières études concernant le réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges (avant-projet).

La Ville de Neuchâtel entend améliorer la cohabitation de tous les usagers de la rue, offrir confort et sécurité aux modes de déplacements doux (marche à pied et vélo) et réaliser des espaces publics de qualité. Les nouveaux aménagements devront également répondre à d'autres enjeux, notamment ceux liés à l'adaptation au changement climatique (végétation et matériaux appropriés).

Le bureau Hüsler & Associés architectes paysagistes, épaulé par Citec ingénieur mobilité et RWB Groupe ingénieurs civils, a été mandaté par la Ville début 2019 pour concevoir et réaliser ce projet.

La Ville de Neuchâtel prévoit que le projet se poursuive en 2020 et que le réaménagement de l'avenue soit finalisé à la fin de l'année 2021.

## Le diagnostic des concepteurs

Le diagnostic, débuté en 2019, a identifié sur l'ensemble de l'axe **plusieurs centralités**, à savoir :

- des tronçons où la présence d'activités des deux côtés de l'avenue favoriserait certainement une dynamique transversale ;
- les nouveaux **projets de logements et bâtiment mixtes** de part et d'autre de l'avenue : au nord de l'avenue, le projet de la Coop (restructuration du bâtiment Top-tip), ou au sud tel que le projet du garage Facchinetti, intégrant des studios pour étudiants, ou encore sur l'avenue du Vignoble le projet immobilier "Bella Vista" (ex-usine Metalor), sont ainsi des opportunités pour créer des événements le long de l'axe.

Trois éléments constitutifs du paysage de la rue ont retenu l'attention des concepteurs. **1/ Les différents types de murs** - murs de soutènement, garde-corps, séparation rue-jardin. **2/ La végétation**, qui est aujourd'hui très contrainte et à laquelle il est nécessaire de redonner une place et des fonctions aussi bien d'ombrage et d'ambiance que de soutien à la biodiversité. **3/ Les espaces piétons**, actuellement peu larges et peu attractifs, qui mériteraient d'être revalorisés et priorisés pour permettre aux usagers de s'y déplacer avec aisance, confort et sécurité.

Concernant **le stationnement** de véhicules sur l'espace public, une étude de l'ingénieur mobilité a montré que 60% des 43 places sont occupées par les mêmes voitures durant toute la journée. Il s'agit soit de pendulaires qui stationnent sur cette avenue et prennent le bus pour aller travailler au centre-ville ou des habitants du quartier qui n'ont pas de stationnement à leur domicile.

Concernant les usages de cette avenue, 30% de l'espace est dévolu aux piétons, 70% aux véhicules motorisés, 0% aux cyclistes. 7'400 véhicules passent quotidiennement, dont 85% des usagers respectent la limite de

vitesse de 50km/h. De 2009 à fin 2018 aucun accident n'a été recensé sur ce tronçon.

## Les contributions des usagers au diagnostic

L'ensemble des usagers confirment l'inconfort des **espaces piétons** de l'avenue. Il s'agirait principalement de donner plus d'espace aux piétons, de garantir la continuité des itinéraires, de disposer les traversées de la chaussée en fonction des activités de chaque côté de l'avenue (ex.: Migros, arrêt de bus) et de sécuriser les voies qui débouchent sur l'axe (ex: Ste-Hélène, Cibleries, montée de la Favarge).

La **place du vélo** constitue un élément de débat qu'il faut approfondir. La mixité avec les piétons n'est pas toujours bien acceptée (ex.: av. du Vignoble). Plusieurs usagers ressentent la nécessité d'un marquage au sol pour clarifier la cohabitation (marquage prévu prochainement à l'av. du Vignoble). Dans la mesure où les cyclistes roulent du côté des véhicules motorisés, la majorité estime qu'il faut prioriser une bande cyclable à la montée (car grandes différences de vitesse). D'autres témoignent qu'à la descente les véhicules sont plus tentés de faire des dépassements dangereux donc il est préférable de prioriser la bande cyclable à la descente.

Que ce soit pour la sécurité des piétons ou celle des cyclistes, un questionnement émerge concernant la possibilité de réduire la vitesse légale à 30km/h sur ce tronçon. Étant donné le nombre actuel et futur de voitures par jour, les concepteurs proposeraient plutôt d'utiliser des aménagements qui incitent à réduire la vitesse sans pour autant changer la vitesse légale.

Concernant **le stationnement**, certains habitants confirment l'absence de place de parc à leur domicile et l'usage qu'ils font des places sur l'avenue. Les représentants du projet de la Coop et du projet Orma estiment qu'il

serait envisageable de réfléchir à l'intégration d'une partie de ces places de stationnement manquantes dans le parking de leurs futurs bâtiments. Un représentant de la Ville de Neuchâtel informe également que l'ensemble des places actuellement en zone blanche devraient dans le futur passer en zone bleue. Cette mesure permettrait d'assurer un meilleur tournus des véhicules sur les places de stationnement.

Concernant l'ambiance de la rue, une personne a partagé sa crainte d'avoir un effet "canyon" créé par des bâtiments de 17 mètres des deux côtés de l'avenue. La représentante de la Ville de Neuchâtel informe que des ouvertures sont prévues côté sud et que la politique de la Ville est de favoriser la construction de logements en ville plutôt qu'en périphérie.

De manière plus générale, certains témoignent de leur incompréhension concernant le fait que l'avenue du Vignoble n'ait pas été conçue et réalisée conjointement avec l'avenue des Portes-Rouges et qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une démarche participative similaire. La représentante de la Ville de Neuchâtel met en avant la réalité complexe des projets urbains qui se déroulent sur un temps long et qui dépendent d'opportunités de financement. Le plan directeur sectoriel des Portes-Rouges adopté en 2015 est un outil qui doit permettre de donner une cohérence dans le temps à l'ensemble des différents projets du territoire.





## Les recommandations des usagers pour le projet

L'exercice de composition de l'avenue réalisé en petits groupes a permis aux participants de saisir les contraintes dimensionnelles de l'avenue et la nécessité de définir des priorités.

Les propositions convergent sur les points suivants:

- Présence d'un trottoir piéton généreux des deux côtés de l'avenue.
- Présence marquée de végétation, en alternance avec des places de stationnement.
- Intérêt pour un îlot central végétalisé comme proposé par les concepteurs à la hauteur des centralités.
- Disposition des arbres plutôt au sud pour optimiser l'ombre pour les piétons.
- Craintes vis-à-vis des zones mixtes (ex.: transversalités, trottoirs traversants, vélos piétons, etc.). Il y a un enjeu culturel (respect véhicules motorisés - piétons/cyclistes) à prendre en compte et à traiter. Un marquage au sol est notamment évoqué.
- Nécessité de garantir au maximum la continuité des parcours.
- Les voies cyclistes doivent être garanties, mais leur modalité reste en discussion (priorité piste cyclable à la montée ou à la descente, mixité ou non, côté piétons ou côté voitures, etc.

## Conclusions

En début de rencontre, plusieurs participants ont communiqué leurs craintes et leurs doutes par rapport à la pertinence de cette démarche participative.

*Quels impacts réels ces échanges pourront-ils avoir sur le projet? Pourquoi ne pas mis en oeuvre de telles démarches avant, pour l'avenue du Vignoble par exemple?*

Malgré ces questionnements, nous constatons que tous les participants se sont engagés pleinement dans toutes les activités de l'atelier. Nous les en remercions.

Au regard de la richesse et la diversité des prises de parole compilées dans cette restitution, il semble que l'objectif d'informer les participants sur le projet en cours sur l'avenue des Portes-Rouges ait été atteint.

Ensuite, la qualité des échanges directs entre les concepteurs mandatés par la Ville de Neuchâtel pour développer le projet de réaménagement de l'avenue et les usagers a permis de faire en sorte que l'ensemble des points de vue puissent être transmis, entendus et débattus.

Par ailleurs, cette dynamique collaborative concrétise le travail d'élaboration d'une compréhension réciproque des différentes contraintes propres à chaque partie prenante au projet.

Ce document témoigne ainsi des efforts entrepris pour contribuer à travers une intelligence collective à la qualité du projet de réaménagement de l'Avenue des Portes-Rouges.

## Équipe

Julien Ineichen - En commun

Xavier Oreiller - En commun

Hugues Arnaud - Hüsler & Associés

Lauranne Niederhauser - Hüsler & Associés

Céline Delomenède - Citec

## Ville de Neuchâtel

Odile Porte - Service de l'aménagement urbain

Laure Boiteux - Service de l'aménagement urbain

## Traces

Courrier d'invitation

Communiqué de presse

Enregistrement des 2 ateliers

Transcription de l'enregistrement des 2 ateliers

Sélection de photos

Tous les documents sont accessibles sur ce lien:

[www.encommun.ch/portes-rouges](http://www.encommun.ch/portes-rouges)



## **DÉMARCHES PARTICIPATIVES**

Désireuses depuis plusieurs années de faire participer le plus grand nombre au développement de la Ville de Neuchâtel, les autorités communales se sont attachées à organiser des démarches participatives. Ainsi, citoyennes et citoyens engagés, acteurs, représentant-e-s d'associations et spécialistes se retrouvent pour discuter de l'avenir du territoire et émettre leurs opinions.

**Pour plus d'informations :**

**[www.neuchatelville.ch/dp](http://www.neuchatelville.ch/dp)**

Ville de Neuchâtel  
Aménagement urbain  
Faubourg du Lac 3  
CH-2000 Neuchâtel  
032 717 76 60  
urbanisme.neuchatel@ne.ch